

Grand Duc de
11021

218 ter
Paris

Le Soussigné Directeur de l'Académie Royale de France a
l'honneur de déclarer pour ordre et pour mémoire que la retenue des
pensionnaires à raison de vingt cinq francs pour chaque mois, —
montant pour les mois de quarante un mois de traitements acquittés
suivant les états des mois de septembre et d'octobre de l'année
courante ensemble les quittances des pensionnaires en voyage à
la somme de mille vingt cinq francs a été par lui versée dans
la Caisse de retenue au fur et à mesure de l'acquiescement
traitement pour être comptés aux ayants droit

Paris le 1^{er} Novembre 1845

~~Don pour fr. 1025/5~~

Approuvé l'écriture
H. Mouton